

Exigences Techniques du Système de Détection d'Intrusion et d'Alarme

1.0 Système – Exigences et Contraintes Techniques Générales

1.1 Le système de détection d'intrusion et d'alarme doit répondre aux exigences minimales de l'**Office des Normes Générales du Canada – Normes (Systèmes d'Alarme et de Sécurité Électronique – Partie 11-1)**

1.2 L'exigence relative au système de détection d'intrusion et d'alarme comprend les éléments suivants:

i. Panneau de contrôle

ii. **Capteurs, incluant:** Détecteurs de mouvement;

: Contacts de portes et fenêtres; et

: Capteurs de bris de verre

iii. Claviers

1.3 Le système de détection et d'alarme contre les intrusions doit:

i. Être câblé;

ii. Être un système supervisé;

iii. Disposer d'une batterie de secours capable de fournir au système une source d'alimentation ininterrompue pendant au moins vingt-quatre (24) heures;

iv. Inclure un émetteur GSM (Global System for Mobile Communications);

v. Avoir une capacité d'armement pour un minimum de trois (3) partitions ou zones;

vi. Avoir la capacité de prendre en charge au moins trente (30) zones câblées;

vii. Avoir la capacité de prendre en charge au moins quatre (4) claviers câblés;

viii. Avoir la capacité de prendre en charge un minimum de cinquante (50) codes d'accès d'utilisateur individuel;

ix. Inclut la possibilité de programmer un code de contrainte;

x. Doit inclure des alertes sirène et stroboscopique;

xi. Doit inclure au moins une (1) clé de panique (FOB) sans fil; et

xii. Doit inclure une application (app) de sécurité permettant l'accès à distance et la gestion en temps réel de toutes les activités d'alarme, y compris la capacité de:

a) Armer et désarmer le système à distance;

b) Créer et désactiver des codes d'utilisateur personnalisés; and

c) Émettre des messages texte personnalisables, des notifications push et des alertes par e-mail

1.4 Équipement

1.4.1 Panneau de commande

Le panneau de contrôle du système doit:

i. Être câblé ;

ii. Être extensible à un minimum de trente (30) zones câblées ;

iii. Avoir une capacité minimale de trois (3) partitions ;

iv. Avoir une capacité minimale de cinquante (50) codes utilisateurs ;

v. Disposer d'un tampon de cinq cents (500) événements ;

vi. Avoir une programmation par modèles ; et

vii. Doit connecter au moins quatre (4) claviers supervisés avec des zones de clavier.

1.4.2 Capteurs

L'entrepreneur doit fournir et installer les capteurs suivants: L'emplacement des capteurs est sujet à l'approbation du Chargé de Projet.

- i. Six (6) capteurs de porte pour portes basculantes
- ii. Neuf (9) capteurs de porte d'homme (broche de porte ou montés à l'extérieur) ;
- iii. Trois (3) capteurs de détection de mouvement – montés au plafond ; et
- iv. Six (6) capteurs de bris de verre.

1.4.3 Clavier(s)

L'entrepreneur doit fournir et installer un minimum de trois (3) claviers pour l'alarme anti-intrusion. L'emplacement des claviers est sujet à l'approbation du chargé de projet.

1.4.3.1 Le ou les claviers doivent:

- i. Être câblé au panneau de commande;
- ii. Avoir des écrans d'affichage répondant à la description **au para 1.2.2**; et
- iii. Avoir des touches programmables

1.4.1.2 L'écran d'affichage du clavier doit :

- i. Inclure un écran d'affichage LCD (Liquide Affichage à Cristaux) qui :
 - a) Il s'agit d'un message de taille complète ; et
 - b) Est éclairé (rétroéclairé).

1.4.4 Équipements et Fournitures Divers

L'Entrepreneur doit fournir tous les matériaux requis pour la réalisation des travaux, incluant les câbles, fils, logiciels et tout équipement auxiliaire.

1.5 Manuels

- i. L'entrepreneur doit fournir tous les manuels d'exploitation pertinents pour le système de détection d'intrusion et d'alarme. Les manuels doivent être fournis au minimum sous forme électronique et, si disponible, sur papier. Les manuels doivent être fournis en **Anglais** et en **Français**.